

# Mécanicien(ne) de tracteurs et machines agricoles et horticoles (15 à 25 ans)

RÉF | 4208

## OBJECTIF ET CONTENU

### Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Effectuer les différentes opérations d'entretiens périodiques et préventives des véhicules; Remplacer ou réparer par dépose et pose la ou les pièces défectueuses; Réaliser des réglages nécessaires au bon état de fonctionnement du véhicule (généralement à l'aide d'appareils spécifiques); Diagnostiquer une panne ou une anomalie; Organiser son poste de travail; Organiser et gérer les interventions.

### Programme

- **Connaissances générales :**

Français; Mathématique; Droit; Commerce; Monde contemporain.

- **Connaissances professionnelles :**

- 1ère apprentissage :**

Transmissions (16h)  
Direction - suspensions (16h)  
Moteurs - refroidissement - climatisation (48h)  
Freins (10h)  
Equipements électriques et électroniques (14h)  
Alimentations diesel (12h)  
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)  
Alimentations essence (8h)  
Prévention Educam (8h)  
Lecture de schémas (16h)  
Electricité (24h)

- 2ème apprentissage :**

Détection et résolution d'anomalies (26h)  
Electronique (18h)  
Alimentations essence (12h)  
Transmissions (12h)  
Direction - suspensions (12h)  
Moteurs - refroidissement (24h)

Freins (12h)  
Equipements électriques et électroniques (12h)  
Alimentations diesel (20h)  
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)

**3ème apprentissage :**

Electronique digitale, capteurs, actuateurs (44h)  
Alimentations essence (12h)  
Freins (12h)  
Transmissions (12h)  
Carrosserie - éléments de sécurité (8h)  
Moteurs refroidissement (24h)  
Alimentations diesel (20h)  
Equipements électriques et électroniques (12h)  
Direction - suspensions (12h)

• **Pratique en entreprise :**

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le [délégué à la tutelle](#) est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ?

[Consultez ALT+](#)

- **Attention : l'apprenant sera occupé dans une entreprise à Bruxelles. MAIS, les cours de connaissances professionnelles seront suivis dans un Centre IFAPME. Les cours de connaissances générales pourront**

**être suivis à Bruxelles.**

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours IFAPME, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

**Certification(s) visée(s)** Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Type de formation** [Alternance PME](#)

## ORGANISATION

**Durée** 3 année(s)

**Horaire** En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

**Début** Septembre

**Coût** Gratuit

## CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis administratifs** Avoir entre 15 et 25 ans.  
**Vous devez :**

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

**Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?**

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

## EN PRATIQUE

### Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription [sur le site de l'organisme](#). Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

### Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle](#).

### Organisme

#### **SFPME / IFAPME - Apprentissage**

Rue de Stalle 292b  
1180 Uccle  
Tél: 0800 85 210  
<https://www.efp.be/>

